

Lundi 4 mai 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 4 mai 2026 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-05-184

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 12 de l'ordre du jour à une séance ultérieure, en déplaçant les items 28 et 29 aux nouveaux points 2.1 et 2.2 et en ajoutant l'item 38.1 « Octroi de contrats de courtage à l'agence immobilière Royal LePage Kamouraska-L'Islet en regard des terrains vacants de la rue Marie-Anne-Fournier ».

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-185

EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU ROUSSELLE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 28 avril 2026 de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Mathieu Rousselle à titre de pompier volontaire, catégorie pompier en formation, en date du 4 mai 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-186

NOMINATION DE MADAME MARIE-PIER DION À TITRE DE CAPITAINE POUR LA CASERNE 07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions pour occuper les fonctions d'officier au sein du Service intermunicipal de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la pompière Madame Marie-Pier Dion a suivi la formation « Officier non urbain » et a terminé avec succès son examen de qualification;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 21 avril 2026 de procéder à sa nomination comme capitaine et à son affectation à la caserne 07 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de nommer à titre de capitaine, à compter du 4 mai 2026, la pompière Madame Marie-Pier Dion et de féliciter Madame Dion qui deviendra la première officière capitaine depuis la constitution en 1927 du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal et du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-187

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2026.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2026 et de la séance extraordinaire du conseil du 13 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-188

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 30 AVRIL 2026.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 avril 2026, pages 1 à 3, pour un montant de 333 654,54 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 333 654,54 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-189 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2026.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 avril 2026, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 312 368,15 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-190 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN AVRIL 2026.**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en avril 2026, pages 1 à 63, pour un montant de 311 373,06 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-191 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 30 avril 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-192 DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES PAR MADAME ISABELLE CHOUINARD.

Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt de la nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires complétée par Madame Isabelle Chouinard, conseillère le tout suivant l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2026-05-193 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2026.

Conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt du certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du Règlement de zonage numéro 420-2026.

2026-05-194 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2026 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ. c. C-47), toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT que, dans un souci environnemental et de protection de l'eau potable ainsi que dans le but de respecter les mesures énoncées dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville de Saint-Pascal souhaite adopter un règlement concernant les compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 427-2026, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le Règlement numéro 427-2026 concernant les compteurs d'eau soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-195 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 428-2026 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 372-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT qu'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 428-2026, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que le Règlement numéro 428-2026 établissant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Ville de Saint-Pascal soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-196

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'EXCAVATION, DE CHARGEMENT ET DE TRANSPORT DES BOUES SOLIDES DU LIT DE SÉCHAGE DU SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de procéder à des travaux de réfection du lit de séchage au site de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que préalablement à ces travaux de réfection, la Ville doit procéder à des travaux d'excavation, de chargement et de transport des boues solides du lit de séchage vers divers receveurs;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré à la suite d'une demande de prix pour les travaux d'excavation, de chargement et de transport des boues solides du lit de séchage du site de traitement des eaux usées, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale datée du 10 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix pour la réalisation des travaux d'excavation, de chargement et de transport des boues solides du lit de séchage a été transmise à sept entrepreneurs locaux et régionaux par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que deux entrepreneurs ont fait parvenir une proposition de prix;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 1^{er} mai 2026 de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement :

- d'octroyer à Monsieur Thomas Lévesque le contrat pour réaliser les travaux d'excavation, de chargement et de transport des boues solides du lit de séchage du site de traitement des eaux usées au coût estimé de 33 687,68 \$ incluant les taxes, le tout conformément au document *Demande de prix* et à la proposition de prix datée du 1^{er} mai 2026;
- de payer les dépenses relatives à la présente résolution à même la réserve pour des dépenses futures relatives à la gestion des boues municipales.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-197

OCTROI D'UN MANDAT À LES ÉVALUATIONS PASCAL ARSENAULT INC. POUR PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE QUATRE PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint Pascal est propriétaire de quatre immeubles pour lesquels elle envisage une mise en vente;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'évaluation des terrains et immeubles concernés préalablement à leur mise en vente afin d'en déterminer la juste valeur marchande;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une évaluation professionnelle permet d'assurer la transparence, l'équité et la protection des intérêts de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Les Évaluations Pascal Arsenault inc. datée du 22 avril 2026 au montant de 6 323,63 \$ incluant les taxes pour l'évaluation des propriétés suivantes, soient : le 680, rue Hudon, le 149, route 230 Ouest et les terrains vacants portant les numéros de lot 3 656 448 et 3 656 449 ainsi que le lot numéro 6 134 819 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat à la firme Les Évaluations Pascal Arsenault inc. pour procéder à l'évaluation de quatre propriétés appartenant à la Ville au montant de 6 323,63 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 22 avril 2026;
- d'autoriser Monsieur Cédric Lajoie, directeur de l'inspection et des services techniques à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-198

ACHAT DU PRODUIT ENV 24P10 POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AUPRÈS DE ENVIRONOR CANADA INC.

CONSIDÉRANT la présence de fer de corrosion dans le réseau d'aqueduc de la Ville;

CONSIDÉRANT l'utilisation depuis 2021 d'un inhibiteur de corrosion, soit le produit ENV 24P10;

CONSIDÉRANT que les rapports produits par Environor Canada inc. démontrent une diminution considérable des taux de fer dans le réseau;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Environor Canada inc. pour la fourniture du produit ENV 24P10;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à l'achat de six barils de 200 litres du produit ENV 24P10 auprès d'Environor Canada inc. pour un montant total de 14 336,23 \$ incluant les taxes et la livraison, le tout conformément à la proposition datée du 1^{er} avril 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-199

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU KAMOURASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2026 AU 30 JUIN 2031.

CONSIDÉRANT l'échéance le 30 juin 2026 de la convention de bail existant entre la Ville de Saint-Pascal et la Télévision communautaire du Kamouraska (TVCK) pour des locaux situés à l'Édifice Taché;

CONSIDÉRANT le souhait de TVCK de renouveler le bail pour une période de 60 mois;

CONSIDÉRANT le projet de convention de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec la Télévision communautaire du Kamouraska pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031 et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-200

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2024 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT le bilan annuel 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 9 décembre 2024 pour approbation;

CONSIDÉRANT une communication de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 26 février 2026 informant la Ville que le bilan annuel 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable ne peut être approuvé du fait que l'installation des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et dans un échantillon du secteur résidentiel n'a pas été terminée pour le 1^{er} septembre 2024;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mars 2026 confirmant la correction du nombre minimal requis d'installations de compteurs d'eau, lequel passe de 60 à 20 installations;

Madame la greffière procède donc au dépôt du bilan annuel 2024 non approuvé de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

2026-05-201

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR PROCÉDER À L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-425 du conseil municipal désignant les signataires autorisés pour procéder à l'immatriculation des véhicules de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications à la résolution numéro 2018-11-425;

CONSIDÉRANT également la résolution numéro 2025-10-401 du conseil municipal désignant Monsieur Éric Lévesque pour immatriculer les véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le parc automobile de la Ville compte plusieurs véhicules pour les besoins des différents services de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté des directeurs de service de gérer eux-mêmes l'immatriculation des véhicules de leur service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement :

- de désigner Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics, Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs et Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, les certificats d'immatriculation des véhicules de leurs services respectifs;
- d'annuler les résolutions numéros 2018-11-425 et 2025-10-401 sur le même sujet.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-202

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR POUR LE PROJET DE DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX SENTIERS PÉDESTRES AU PARC DES SEPT-CHUTES.

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec, lequel vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport intitulé Analyse de potentiel et évaluation de la faisabilité du développement des infrastructures de plein air du parc des Sept-Chutes préparé par Corporation Parc Bas-St-Laurent en date du 16 août 2022;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement d'un nouveau sentier pédestre situé à l'ouest de la rivière Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal est propriétaire d'un terrain qui borde la rivière Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'accord de principe obtenu de la propriétaire du terrain contigu à celui de la Ville quant à l'initiation de démarches menant à la création d'un sentier pédestre sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que la planification stratégique de la Ville ainsi que la plus récente consultation citoyenne priorisent le développement et l'accessibilité des espaces naturels à proximité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la présentation du projet de déploiement de nouveaux sentiers pédestres au parc des Sept-Chutes au ministère de l'Éducation dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- désigne Monsieur Jean-Philippe Grenier, responsable du développement et de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-203

AVIS D'INTÉRÊT À L'ÉGARD DU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la FQM) a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre dudit programme, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance du programme et désire manifester son intérêt;

CONSIDÉRANT que, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

CONSIDÉRANT qu'à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse d'analyse de potentiel sera remis à la Ville par la FQM, lequel rapport permettra à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la Ville comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un projet selon les paramètres du programme conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que :

- le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- la Ville de Saint-Pascal déclare son intérêt à l'égard du programme Éco Énergie 360 et autorise Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution, à remplir toutes les formalités afin d'y donner effet, à effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires de même qu'à signer tous documents.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-204

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU PLUVIAL SUR LE BOULEVARD HÉBERT.

CONSIDÉRANT les travaux projetés à la fondation de l'immeuble situé au 637, boulevard Hébert;

CONSIDÉRANT la volonté de la propriétaire de gérer adéquatement ses eaux de drainage et de les évacuer vers le réseau pluvial;

CONSIDÉRANT que le réseau pluvial du boulevard Hébert est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Saint-Pascal que ladite demande soit analysée par ledit ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'adresser une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour vérifier les plans d'origine du réseau pluvial du boulevard Hébert et confirmer la disponibilité d'un branchement pour la propriété située au 637, boulevard Hébert.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-205

DÉTERMINATION DE NOUVELLES CONDITIONS D'EMBAUCHE ET SALARIALES DU PERSONNEL ÉTUDIANT.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-130 du conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant occupant des emplois non syndiqués au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que ces emplois sont comblés par des étudiants de différents niveaux scolaires (secondaire, collégial et universitaire);

CONSIDÉRANT le besoin d'adapter les taux horaires pour les postes spécialisés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs d'apporter des modifications aux conditions salariales existantes afin de favoriser le recrutement et la rétention du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'établir de nouvelles conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant à compter du 4 mai 2026 selon les modalités suivantes :

Taux horaire :

- Le salaire de l'employé étudiant est déterminé en fonction de son niveau de scolarité ou de la nature du poste occupé, tel qu'établi ci-après :
 - niveau secondaire : salaire minimum + 2,00 \$/l'heure;
 - niveau collégial : salaire minimum + 3,00 \$/l'heure;
 - niveau universitaire : salaire minimum + 4,00 \$/l'heure;
 - technicien ou technicienne en éducation spécialisée : salaire minimum + 4,00 \$/heure;
 - ouvrier d'entretien aux travaux publics et au Service des loisirs : salaire minimum + 4,00 \$/heure;
- Pour bénéficier du salaire attribué selon le niveau de scolarité, l'étudiant embauché doit avoir terminé une année complète dudit niveau.

Prime :

- L'employé étudiant pourra bénéficier d'une prime salariale de 0,50 \$ par année d'ancienneté à la Ville. On entend par année de service admissible, une année où l'employé étudiant a cumulé un minimum de 60 heures de travail.
- Tout nouvel employé étudiant embauché après l'entrée en vigueur de la présente résolution, devra cumuler un minimum de 60 heures de travail au cours de l'année de référence, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour être admissible au versement de cette prime au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Autres conditions :

- Les autres conditions de travail sont définies suivant la Loi sur les normes du travail.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-206

EMBAUCHE DE MADAME SARAH-MAUDE LEMELIN À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2026.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-02-65 de ce conseil procédant à l'ouverture de divers postes pour le camp de jour estival dont un poste de coordonnateur;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les compétences de Madame Sarah-Maude Lemelin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs d'embaucher, par contrat de travail, Madame Sarah-Maude Lemelin à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2026;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Sarah-Maude Lemelin à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival pour la période du 4 mai au 14 août 2026 aux conditions prévues au contrat de travail et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-207

EMBAUCHE DE MADAME VIOLETTE LANDRY À TITRE D'AIDE-COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2026.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-02-65 de ce conseil procédant à l'ouverture de divers postes pour le camp de jour estival dont un poste d'aide-coordonnateur;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les compétences de Madame Violette Landry;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs d'embaucher, par contrat de travail, Madame Violette Landry à titre d'aide-coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2026;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Violette Landry à titre d'aide-coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival pour la période du 4 mai au 14 août 2026 aux conditions prévues au contrat de travail et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-208

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2026.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport de la directrice générale daté du 30 avril 2026 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 1^{er} mai au 11 septembre 2026 pour le camp de jour estival, pour l'activité de soccer estival et à titre d'ouvrier d'entretien.

2026-05-209

EMBAUCHE DE MONSIEUR RAPHAËL LAVOIE À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs datée du 27 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Monsieur Raphaël Lavoie à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 5 mai au 7 septembre 2026, aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-210

EMBAUCHE DE MADAME EMMANUELLA RAZGUI-ALAIN À TITRE DE COORDONNATRICE DES ÉVÉNEMENTS ET MARCHÉS PUBLICS.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-03-114 de ce conseil procédant à l'ouverture d'un poste de coordonnateur(trice) des événements et marchés publics;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues réalisées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Emmanuella Razgui-Alain à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 16 avril 2026 de procéder à l'embauche de Madame Emmanuella Razgui-Alain audit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Emmanuella Razgui-Alain pour agir à titre de coordonnatrice des événements et marchés publics pour la période du 4 mai 2026 au 30 avril 2027 et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-211

ACCEPTATION DU CALENDRIER DES VACANCES DU PERSONNEL CADRE.

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale, du calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027;

CONSIDÉRANT l'article 19.2.5 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter le calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-212

VERSEMENT D'UNE RISTOURNE À CERTAINS ORGANISMES POUR L'OPÉRATION DU BAR AU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT le contrat entre la Brasserie Molson et la Ville de Saint-Pascal concernant l'approvisionnement du Centre sportif en bière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce contrat, Molson verse à la Ville une ristourne en argent pour chaque caisse achetée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs de verser, aux organismes accrédités qui exploitent le bar du Centre sportif, une partie de la ristourne dont bénéficie la Ville selon les modalités de volume de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le versement de ristournes aux organismes suivants :

- un montant de 306,40 \$ au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Les Voisins du Kamouraska;
- un montant de 1 265,61 \$ au Hockey mineur du Kamouraska inc.;
- un montant de 4 306,02 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-213

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier adressée à la Ville par le Club de patinage artistique de Saint-Pascal en date du 26 mars 2026 afin de contribuer à l'achat de nouveaux rideaux noirs nécessaires lors du spectacle de fin d'année;

CONSIDÉRANT que le spectacle de fin d'année est un événement important pour les patineurs du Club qui accueille de nombreux spectateurs chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de verser un montant de 540 \$ au Club de patinage artistique pour aider à la réalisation du spectacle de fin d'année.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-214

DEMANDE DE COMMANDITE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.

CONSIDÉRANT une correspondance de Madame Nancy Lajoie, responsable des commandites du Festival Bonjour la visite datée du 7 avril 2026 sollicitant une

aide financière de la Ville pour la tenue de la 23^e édition qui aura lieu du 30 juillet au 2 août 2026;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité accompagnant la demande de commandite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000 \$ au comité organisateur du Festival Bonjour la visite pour l'édition 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-215

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA EST INC. DE TENIR UN BARRAGE ROUTIER LE 23 MAI 2026.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 11 mars 2026 de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est inc. (APHK) demandant l'autorisation pour effectuer un barrage routier afin de procéder à une collecte de fonds;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 354-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants, lequel prévoit les conditions pour la tenue d'un barrage routier;

CONSIDÉRANT le formulaire de demande de permis dûment complété par l'APHK en date du 25 mars 2026;

CONSIDÉRANT que l'APHK est un organisme sans but lucratif et que ce barrage routier servira à financer le maintien des services et des activités de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un barrage routier le 23 mai 2026, de 9 h à 15 h, à l'intersection de la rue Taché, du boulevard Hébert et de l'avenue Chapleau (coin du bureau de poste) par l'APHK.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-216

DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE LES SERVICES DE POSTES CANADA COMME DES SERVICES ESSENTIELS NÉCESSITANT LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS PENDANT UN CONFLIT DE TRAVAIL.

CONSIDÉRANT que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir (LQ 2017, c. 13);

CONSIDÉRANT que ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et au maintien des services à la collectivité;

CONSIDÉRANT que parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels, dont notamment :

- l'avis d'évaluation et le compte de taxes;
- le compte des droits de mutations immobilières;

- les avis d'inscription sur la liste électorale;
- les documents devant faire l'objet d'une publication;
- les documents devant être transmis par poste recommandée;

CONSIDÉRANT que Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales;

CONSIDÉRANT que les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;
- de transmettre la présente résolution au premier ministre du Canada, au ministre fédéral de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), au député fédéral de Côte-du-Sud, Rivière-du-Loup, Kataskomiq et Témiscouata, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ainsi qu'aux autres municipalités du Kamouraska pour solliciter leur appui.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-217

DÉNONCIATION DES COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA.

CONSIDÉRANT que le Programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux;

CONSIDÉRANT que les jeunes engagés dans le cadre de ce Programme contribuent directement à la prestation des services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens;

CONSIDÉRANT que les coupures anticipées au Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population;

CONSIDÉRANT que les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada en matière d'intégration des jeunes au marché du travail nuisent à la planification municipale;

CONSIDÉRANT que le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'appuyer les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes;
- de demander au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et de services publics qui en dépendent;
- de transmettre la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, au député fédéral de Côte-du-Sud, Rivière-du-Loup, Kataskomiq et Témiscouata, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ainsi qu'aux municipalités du Kamouraska pour solliciter leur appui.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-218

**PROCLAMATION DU MOIS DE MAI MOIS DE LA SENSIBILISATION
À LA SCLÉROSE EN PLAQUES.**

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solution en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de décréter que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-219

OCTROI DE CONTRATS DE COURTAGE À L'AGENCE IMMOBILIÈRE ROYAL LEPAGE KAMOURASKA-L'ISLET EN REGARD DES TERRAINS VACANTS DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-205 du conseil octroyant des contrats de courtage exclusifs à l'agence immobilière Royal LePage Kamouraska-L'Islet en regard de la vente des terrains vacants portant les numéros civiques 300, 306, 308, 312, 316 et 318 de la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT l'échéance des contrats de courtage le 1^{er} mai 2026;

CONSIDÉRANT également la résolution numéro 2026-03-110 de ce conseil octroyant des contrats de courtage exclusifs à l'agence immobilière Royal LePage Kamouraska-L'Islet en regard des terrains vacants portant les numéros civiques 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313 et 315 de la rue Marie-Anne-Fournier jusqu'au 1^{er} mars 2027;

CONSIDÉRANT les projets de contrats de courtage exclusifs à intervenir avec Royal LePage Kamouraska-L'Islet soumis aux membres du conseil pour les numéros civiques 300, 306, 308, 312 et 316;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes des contrats de courtage exclusifs numéros, CCVE43861, CCVE43831, CCVE43846, CCVE43878 et CCVE43874 à intervenir avec l'agence immobilière Royal LePage Kamouraska-L'Islet pour la vente des terrains vacants numéro 300, 306, 308, 312 et 316, de la rue Marie-Anne-Fournier, lesdits contrats étant valides jusqu'au 1^{er} mars 2027;
- d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale ou en son absence Monsieur Cédric Lajoie, directeur de l'inspection et des services techniques à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats de courtage.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-220

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande la réalisation d'un trottoir à partir du stationnement des employés afin que les visiteurs puissent rejoindre l'entrée principale de l'hôtel de ville plus facilement.

2026-05-221

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 06.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière